

Le Contrat de Rivière de la Trouille

NEWSLETTER 5- DECEMBRE 2007

Les bonnes pratiques phytosanitaires

Pollution des eaux de surface et souterraines par les pesticides (herbicides, fongicides, insecticides...): les agriculteurs ne sont pas les seuls responsables. En effet, une étude réalisée par le C.E.R.V.A. (Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques) en 2005 montre que seulement 51 % des pesticides vendus en Wallonie en 2003 sont destinés à un usage agricole. Les 49 % restant sont répartis de la manière suivante :

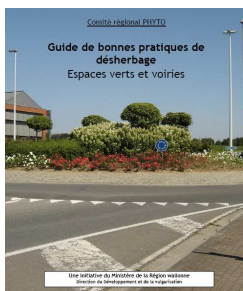
- Chemins de fer : 0,51 %
- Communes : 2 %
- Jardiniers : 33 %
- Usages non identifiables : 14 %



Les études réalisées par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) montre que si l'impact d'herbicides utilisés en agriculture a diminué, il n'en est pas de même pour les herbicides utilisés sur les espaces non agricoles.

Le Contrat de Rivière a donc organisé une réunion sur les bonnes pratiques phytosanitaires pour le secteur public. Une autre rencontre sera organisée prochainement pour la population et les agriculteurs.

Durant cette conférence, Monsieur DEVLEESCHOUWER du Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux (CRA), nous a exposé les bonnes pratiques de désherbage. Celles-ci ont pour objectif d'assurer une maîtrise efficace des plantes indésirables, tout en réduisant le plus possible les effets néfastes sur l'environnement et les ressources naturelles mais aussi sur la santé de l'utilisateur et de la population.



Pour plus d'informations, un guide de bonnes pratiques de désherbage- Espaces verts et voirie est téléchargeable sur le site du Comité régional PHYTO (www.crphyto.be).

Les informations concernant l'utilisation des produits phytosanitaires sont disponibles sur le site suivant : <http://www.fytoweb.fgov.be/indexFr.asp> (législation, agrégation des produits...)

De plus, l'ASBL, Phyteauwal a été créée afin d'aider les utilisateurs de pesticides à utiliser ces produits de manière rationnelle (Contact : Carl DEVLEESCHOUWER, 081/62 52 75).

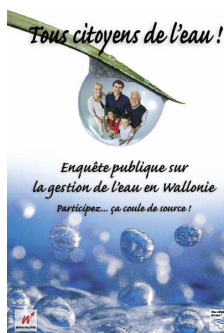
Directive Cadre Eau - Résultats de la 1^{ère} enquête publique (2006)

Contexte

Adoptée en 2000, la Directive Cadre sur l'Eau établit un cadre pour une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau, en mettant l'accent sur la valeur patrimoniale de l'eau qu'il faut défendre et protéger. Le succès de ce projet nécessitera la consultation et la participation des acteurs de l'eau et des citoyens.

Ainsi, la première enquête s'est déroulée du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 et portait sur le calendrier et le programme de travail relatifs à l'élaboration des plans de gestion ainsi que sur la synthèse provisoire des questions importantes. Il était possible d'y participer de deux manières : via un questionnaire ou des propositions d'amendements par rapport aux documents soumis à consultation.

Résultats



Si au niveau des questionnaires, elle a recueilli un succès mitigé (2961 questionnaires pour la Wallonie), elle a par contre dépassé toutes les attentes pour les propositions d'amendements (7183 propositions).

Au niveau des enjeux à prendre en considération, les rejets des substances toxiques d'origine urbaines et industrielles prennent la première place suivie par la protection des eaux souterraines et potabilisables. Viennent ensuite la gestion des eaux usées domestiques, urbaines et industrielles et la pollution des eaux superficielles et souterraines par les pesticides.

Au niveau des pollutions industrielles, la population propose de sanctionner plus sévèrement les rejets illicites ainsi que de vérifier plus souvent les permis d'environnement. Elle demande aussi un cadastre précis des eaux usées industrielles réellement rejetées dans les systèmes de collecte et traitées en station d'épuration ainsi qu'une épuration autonome pour les effluents dangereux.

L'épuration autonome a relevé pas mal de questionnements et reste une priorité pour la population du bassin de la Haine, de même que la finalisation des programmes d'investissements relatifs aux stations d'épuration.

Par rapport à l'agriculture, la population demande une diminution des pesticides et fertilisants agricoles, en favorisant des moyens de lutte intégrée ou biologiques et en sensibilisant les agriculteurs à la manipulation des produits phytosanitaires. L'interdiction de l'accès aux berges par le bétail leur semble peu importante.

Elle demande également d'étendre les zones dans lesquelles les épandages d'engrais azotés et d'effluents d'élevage sont strictement contrôlés et limités et de préserver et d'encourager les citoyens à une utilisation raisonnée des pesticides à usage non agricole afin de restaurer la qualité des eaux souterraines.

Pour plus de détails : http://environnement.wallonie.be/directive_eau/documents.cfm?Menu=5

Inventaire des points noirs



URGENT : Recherche de bénévoles

Pour mesurer l'état de santé de la Trouille et de ses affluents.

Vous aimez bouger ? Vous aimez les rivières ?

Alors inscrivez-vous pour réaliser un inventaire de terrain pour le Contrat de Rivière de la Trouille et de ses affluents !

Un inventaire des points noirs du bassin de la Trouille :

Afin d'actualiser l'inventaire réalisé en 1998, concernant les points posant problème sur le bassin de la Trouille, également appelés points noirs, le Contrat de Rivière entame une recherche de bénévoles prêts à arpenter les berges des cours d'eau à la recherche de ces points (rejets d'eau usée, érosions de berges, entraves à l'écoulement, présence de déchets etc.). D'autres points positifs sont également pris en considération tels l'existence d'ouvrages d'art ainsi que d'autres éléments caractérisant le patrimoine culturel ou paysager.

Toutes ces caractéristiques sont, de cette manière, répertoriées afin de pouvoir constituer une base de données informatisée et être positionnées sur carte. Elles seront, ainsi, présentées aux gestionnaires des cours d'eau en vue de prendre les mesures qui s'imposent face à ces problèmes.

Au final, cette liste permet donc d'alimenter un programme d'actions qui sera rédigé par les partenaires du Contrat de Rivière.

Si vous êtes intéressés par ce projet, faites-vous connaître sans plus tarder !

Contrat de Rivière de la Trouille

Présidente: Joëlle KAPOMPOLE

Vice-Président : Xavier VERHAEGEN

Coordinatrice: Sandra VANOVERBERGHE

7, rue des Gaillers

7000 MONS

cr.trouille@skynet.be

Tél.: +32 (0) 65 33 66 61

Fax: + 32 (0) 65 33 66 61

GSM: + 32 (0) 496 38 67 21